

n° 23_2025DEL
Nomenclature n° 763

Nombre de membres : 27
Présents : 18
Votants : 25

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le

ID : 045-214501736-20250320-23_2025DEL-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE JARGEAU

Séance du 20 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mars à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil municipal, dûment convoqués le treize mars deux mille vingt-cinq, se sont réunis à la salle du Conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Mme Sophie HERON, Maire.

Étaient présents : Mme Sophie HÉRON, Mme Virginie GUIRAUD, M. Alain MARGUERITTE, M. Jean-Pierre MISSERI, Mme Claudine BEGON, M. Denis ROUET, M. Jacques LEROY, Mme Marielle LAMBERT, Mme Marie-Claire NIAF, M. Clément RIGAL, Mme Julie GOUSSU, M. Brice LE BONNIEC, M. Jean-Michel LAPEYRONIE, M. Alexandre RADIN, M. Antoine GUYON, Mme Virginie POITOU, Mme Christine LEFEVRE, M. Jérôme POITOU

Étaient absents/excusés :

M. Jean-Michel BOUARD, procuration donnée à M. Alain MARGUERITTE
Mme Edwige CHOURAQUI, procuration donnée à M. Jean-Pierre MISSERI
Mme Cédeline BLANCHON, procuration donnée à Mme Virginie GUIRAUD
Mme Laurence PELLÉ, procuration donnée à Mme Sophie HERON
Mme Cristina DRAGOMIR, procuration donnée à M. Denis ROUET
M. Julien JEROME, procuration donnée à M. Alexandre RADIN
Mme Lucile RIGAL, procuration donnée à M. Clément RIGAL
M. Fabrice POUPET
M. Ulrich PADONOU

Mme Julie GOUSSU est élue secrétaire de séance à l'unanimité.



23-2025DEL – APPROBATION DE LA PARTICIPATION RELATIVE AU FINANCEMENT DE L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AERIENS RUE DU MOULIN AUX CHEVAUX

Dans le cadre de l'enfouissement des réseaux aériens situés rue du Moulin aux Chevaux, le coût prévisionnel des prestations sous maîtrise d'ouvrage départementale a été estimé à 65 000 € HT soit 78 000 € TTC (coût de la fourniture et de la pose des ouvrages du réseau public de distribution d'électricité).

Le montant de la participation communale est fixé à 70 % du coût hors taxes des dépenses et s'élèverait donc à 45 500 €.

L'opération est inscrite au programme départemental de travaux d'amélioration esthétique pour l'année 2025. Avant que le Conseil Départemental engage l'étude de réalisation, après avis favorable de la commission finances et cadre de vie du 13 mars 2025, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'approuver le montant de la participation** de la commune

Adopté à l'unanimité



n° 23_2025DEL
Nomenclature n° 763

Nombre de membres : 27
Présents : 18
Votants : 25

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le

ID : 045-214501736-20250320-23_2025DEL-DE

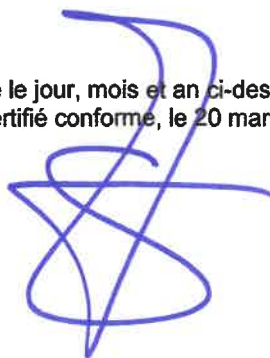
S²LO

Le Secrétaire de séance,



Julie GOUSSU

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme, le 20 mars 2025



Acte certifié exécutoire :

Acte publié le :

Acte notifié le :

